

COMMISSION PERMANENTE

séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-20

PLANS D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2005

Rapport de M. le Président :

Le Conseil Général de Tarn et Garonne participe au plan départemental d'actions de sécurité routière, en proposant ses propres actions ou, en soutenant d'autres initiatives, et ce depuis 1990.

En 2005, le Département de Tarn et Garonne est partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes. Outre, l'action CENTAURE d'un montant de **3 850 €** le Département financera diverses opérations pour un coût de **5 344 €**

I – Programme local de sécurité routière : les actions

◆ Opération CENTAURE, 110 jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'un stage avec une participation de **20 €** à la charge de chacun.

◆ Soutien au « Voyage écoles jeunes conducteurs » initié par l'association nationale pour la promotion de l'éducation routière. Le concours financier à cette action s'élève à **600 €**

◆ Soutien financier du Département à la réalisation d'un « test au choc » par les élèves du Lycée Bourdelle dans le cadre de leurs études. Le montant de la participation à ce projet s'élève à **1 500 €**

◆ « Sécurité dans les bus » initiée par la prévention routière (faire prendre conscience aux jeunes du danger relatif aux transports en commun) **1 144 €**

◆ Soutien à l'action menée par la fondation de la route intitulée « la route des vacances en toute sécurité » visant à accueillir les usagers sur l'aire de repos de Nauze Vert (A 62) lors des grands départs de l'été 2005. La participation financière du Département à cette action s'élève à **500 €**

◆ Aide à la lutte contre l'alcoolisme chez les jeunes. Cette action initiée par l'association « Fondation pour la route » s'adresse aux jeunes qui fréquentent les boîtes de nuit en partenariat avec les gérants de ces établissements. Il s'agit de sensibiliser les jeunes à la consommation d'alcool et de leur faire prendre conscience du danger de conduire un véhicule. Le montant de l'aide départementale s'élève à **500 €**

◆ Aide au fonctionnement des pistes de prévention routière pour un montant de **1 100 €** Cette somme permet d'acquérir un scooter nécessaire à l'éducation routière des jeunes tarn et garonnais.

II – Convention avec la Société CENTAURE

L'action en faveur des jeunes conducteurs de Tarn et Garonne, en partenariat avec la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées, le Centre CENTAURE, les Autoroutes du Sud de la France et le Département de Tarn et Garonne, a été retenue au titre du Plan d'Actions de Sécurité Routière 2005.

Les bénéficiaires sont les jeunes de 16 à 25 ans résidant en Tarn et Garonne qui sont en cours d'apprentissage de la conduite ou détenteurs de leurs permis depuis moins de deux ans.

L'action consiste à sensibiliser les jeunes conducteurs aux risques de la route grâce à des stages organisés par le Centre CENTAURE.

Chaque stage, d'un coût unitaire de **145 €**, sera financé par le Conseil Général à hauteur de **35 €**, par CENTAURE, la Société des Autoroutes du Sud de la France et la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées à hauteur de **90 €**, le stagiaire ayant à sa charge les **20 €** restants.

La part financière du Département s'élève à **3 850 €** pour le financement de 110 stages.

Je vous propose de conclure une convention avec la Société CENTAURE précisant les engagements de cette dernière et définissant la participation du Conseil Général à la mise en oeuvre d'une action départementale dans le cadre du Plan d'Actions de Sécurité Routière 2005.

Les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces actions ont été inscrits à l'article 65684, sous-fonction 621, lors du Budget Primitif 2005.

En conclusion, je vous demanderais, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- approuver la participation du Conseil Général aux actions ponctuelles précitées, ainsi qu'à l'opération CENTAURE,
- m'autoriser à signer la convention avec la Société CENTAURE.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-20

PLANS D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2005

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2005, pour un montant global de 9 194 € ainsi réparti :
 - actions diverses 5 344 €
 - Soutien au "Voyage écoles jeunes conducteurs »..... 600 €
 - Action menée par des élèves du lycée Bourdelle pour la réalisation d'un "test au choc"1 500 €
 - Action "sécurité dans les bus" initiée par la prévention routière 1 144 €
 - Action menée par la « Fondation de la route » intitulée "route des vacances en toute sécurité" 500 €
 - Aide à la lutte contre l'alcoolisme chez les jeunes action initiée par l'association "Fondation pour la route" 500 €
 - Aide au fonctionnement des pistes de prévention routière 1 100 €
 - Convention avec la société Centaure 3 850 €

- Approuve la reconduction de la convention avec la Société Centaure destinée à sensibiliser les jeunes conducteurs aux risques de la route, en organisant 110 stages pour les jeunes tarn-et-garonnais de 16 à 25 ans d'un coût unitaire de 145 €ainsi financé :
 - Conseil Général 35 €
 - Centaure, société des autoroutes du sud de la France
et Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées 90 €
 - Stagiaire 20 €

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Société CENTAURE, au nom et pour le compte du département ;

- Impute les dépenses correspondantes à l'article 65684, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,